

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à la Canopée au Bois Cesbron, nouveau lieu habituel des séances, après convocation légale en date du dix-huit mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Dominique VIGNAUX	donne procuration à	M Lionel AUDION
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	M. Vincent BOILEAU
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Ronan GILLES
M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO
M. Jean-Jacques DERRIEN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Florence CORMERAIS
Mme Cyriane FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M Florent THOMAS
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Absente excusée :

Mme Stéphanie BELLANGER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

34. Convention de coopération sur le patrimoine entre le CLO section histoire et la Ville

Madame RAIMBAULT rapporte :

La politique culturelle municipale intègre un volet « Animation du patrimoine » principalement mis en œuvre par le service culturel, avec le concours d'autres services municipaux (les services Gestion de l'information / Archives, communication, la Bibliothèque municipale, les services de la DASTTE...).

En externe, la section « histoire » du CLO constitue depuis toujours le partenaire privilégié de la Ville en raison de l'expertise de ses membres, de sa connaissance du territoire, de ses travaux de recherche et de préservation de la mémoire locale, et de la documentation rassemblée pour ses nombreuses publications.

Afin de formaliser cette coopération, la section « histoire » du CLO et la Ville ont rédigé ensemble un projet de convention de coopération sur le patrimoine, tel qu'il figure en annexe.

Cette convention vise à instituer un partenariat naturel, souple et constructif entre les deux parties, en particulier sur les points suivants : la concertation, la communication, l'animation du patrimoine, l'accès aux archives de la Ville.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, Madame BRUN et Madame JÉGO ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS des groupes Aimer Orvault et Orvault au Centre :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de coopération sur le patrimoine orvaltais avec la section histoire locale du CLO, telle qu'elle figure ci-dessous.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 29 MARS 2022

Et par publication le : 29 MARS 2022

Extrait certifié conforme

Orvault, le 29 mars 2022

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

CONVENTION DE COOPERATION SUR LE PATRIMOINE

Entre la Ville d'Orvault, représentée par Monsieur Jean-Sébastien GUITTON, maire,
d'une part,

Et

La section Histoire du CLO (Culture Loisirs Orvault), Maison de la carrière, 11 rue
Marcel Deniau 44700 Orvault, représentée par Jeanne JOUSSET présidente du CLO
dûment mandatée par le Conseil d'administration de l'association Culture Loisirs
Orvault, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La section histoire du CLO œuvre depuis de longues années à sauvegarder la
mémoire des gens, des objets, des lieux et des traditions orvaltais afin de les
faire connaître au public et de retransmettre cette mémoire aux générations
futures. La Ville d'Orvault partage cette préoccupation et mobilise des services
municipaux à cet effet : services de la direction de l'aménagement, des services
techniques et de la transition écologique, service des archives, service
communication, service culturel et bibliothèque municipale.

La présente convention a pour but d'organiser la coopération entre ces deux
acteurs essentiels du patrimoine matériel et immatériel orvaltais.

Article 1 : Concertation

Une réunion sera organisée entre la section Histoire du CLO et la Ville au moins
une fois par an pour définir des coopérations possibles, faire le bilan des actions
réalisées et échanger sur les problématiques générales liées au patrimoine.

Chaque partie restera libre de ses choix et décisions, en particulier sur les activités,
les collaborations, les engagements financiers, et les choix éditoriaux.

Article 2 : Accès aux archives de la Ville

La Ville d'Orvault possède de nombreux documents et photos témoignages de
l'histoire de la commune.

La section Histoire pourra avoir accès à l'ensemble des documents archivés sous
réserve d'une validation préalable, par le service municipal Gestion de l'information
/ Archives, de l'objet et des finalités de la recherche et des conditions de diffusion
des informations collectées. Dans le cas où il s'agirait de documents confidentiels,
le service appréciera la suite à donner à la demande en fonction de la
réglementation en vigueur et des orientations municipales en matière de politique
documentaire.

Sauf avis contraire du service Gestion de l'information / Archives, la section
Histoire pourra diffuser librement le résultat de ses recherches en indiquant la
source (*source : archives municipales d'Orvault*).

Article 3 : Information et communication sur le patrimoine orvaltais

Avant la publication *print* ou la mise en ligne de nouveaux articles relatifs au patrimoine orvaltais, sauf cas d'urgence, la Ville consultera la section histoire du CLO pour avis et proposition de modifications et/ou de compléments.

La section Histoire s'efforcera de répondre dans les plus brefs délais.

Article 4 : Coopération sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine

La Ville d'Orvault s'attache à identifier, préserver et valoriser le patrimoine de la commune dans la mesure des possibilités, priorités et opportunités.

La section Histoire est le partenaire naturel de la Ville dans cette démarche. Sa vocation et l'expertise de ses bénévoles lui confèrent une bonne connaissance du patrimoine historique de la commune. Elle est donc légitime à agir aux côtés de la Ville et à lui proposer toutes actions qu'elle estimera nécessaires ou importantes.

La Ville conservera toutefois toute liberté d'appréciation sur la suite à donner aux propositions de la section Histoire.

La Ville pourra proposer à la section Histoire de participer à ses événements susceptibles de permettre au public de découvrir l'histoire et le patrimoine orvaltais à travers des animations, visites guidées, vente d'ouvrages, etc. Parmi ces événements figurent, outre les Journées du Patrimoine, citées en article 5 : l'accueil des nouveaux Orvaltais, les Dimanches à La Gobinière, les Flâneries de Noël, les rencontres d'auteur à la médiathèque Ormédo.

La section Histoire conservera toute liberté d'appréciation sur la suite à donner aux propositions de la Ville.

Article 5 : Actions communes dans le cadre des Journées du Patrimoine

Dans le cas où la Ville choisirait de s'associer aux Journées du Patrimoine, elle sollicitera le concours de la section Histoire afin de concevoir le programme.

La section histoire pourra, par exemple, organiser des balades guidées permettant au public de découvrir la commune. La conception et l'organisation de ces balades seront le cas échéant assorties de la réalisation d'un fascicule explicatif.

Article 6 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Article 7 : Résiliation

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin unilatéralement et à tout moment à la présente convention en cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des

engagements respectifs inscrits dans la présente convention. Celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment avant son terme si les deux parties sont d'accord. La dissolution du contrat par acte volontaire des parties sera alors signée par les deux parties.

Article 8 : Litiges

En cas de litige dans l'application de la présente convention, les deux parties s'attacheront à trouver une solution à l'amiable.

Fait à Orvault le

Pour la Ville d'Orvault

Pour le CLO

Jean-Sébastien GUITTON

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF POLITICAL SCIENCE
1100 EAST 58TH STREET, CHICAGO, ILLINOIS 60637

OFFICE OF THE DEAN
1100 EAST 58TH STREET, CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3300 FAX: 773-936-3301

ADMISSIONS
1100 EAST 58TH STREET, CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3300 FAX: 773-936-3301

FINANCIAL AID
1100 EAST 58TH STREET, CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3300 FAX: 773-936-3301

REGISTRATION
1100 EAST 58TH STREET, CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3300 FAX: 773-936-3301

STUDENT SERVICES
1100 EAST 58TH STREET, CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3300 FAX: 773-936-3301

ALUMNI RELATIONS
1100 EAST 58TH STREET, CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3300 FAX: 773-936-3301

DEVELOPMENT
1100 EAST 58TH STREET, CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3300 FAX: 773-936-3301

COMMUNICATIONS
1100 EAST 58TH STREET, CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3300 FAX: 773-936-3301

INTERNET
WWW.CHICAGOEDU